

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

AMENDEMENT

N ° CE231

présenté par

Mme Do, M. Portarrieu, Mme Brulebois, Mme Blanc, Mme Tiegna, M. Gaillard, Mme Valetta
Ardisson, M. Testé, Mme Thillaye, M. Thiébaud, Mme Toutut-Picard, Mme Mauborgne,
M. Besson-Moreau, M. Cazenove, M. Cédric Roussel, Mme Faure-Muntian, Mme Robert,
Mme Michel, Mme Genetet, Mme Le Meur et Mme Françoise Dumas

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.